RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3MZ BAT
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 20 AVENUE DE VERDUN,
94450 LIMEIL-BREVANNES
948 923 214 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 1ER SEPTEMRE 2026

Le 1er septembre 2026, à 16 heures, au siège social,

Monsieur BELHAIEZA Mohamed,
Demeurant au [redacted]
Associé unique de la Société 3MZ BAT,

Associé unique et seul Président de la Société 3MZ BAT,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION - TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de **20 Avenue De Verdun – 94450 LIMEIL-BREVANNES** à [redacted] à compter **du 1er septembre 2026.**

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE - Siège social
Le siège social est fixé à **8 Avenue de la Carelle – 94290 VILLENEUVE LE ROI** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

M.B.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
Monsieur BELHAIEZA Mohamed



M.B.